Aide à la rédaction du dossier d’autoévaluation   
des Écoles nationales supérieures d’architecture

Vague D : campagne d’évaluation 2017-2018

## I – Préambule

Dans le cadre des réflexions menées conjointement par le HCERES et le Ministère de la culture et de la communication sur l’articulation de l’évaluation des formations avec l’évaluation institutionnelle, conduites par les départements d’évaluation des formations (DEF) et d’évaluation des établissements (DEE), le HCERES propose deux modifications majeures, afin d’aboutir à une meilleure intégration des évaluations et à une simplification du dossier déposé par les Ensa :

* la constitution par l’établissement d’un dossier unique d’autoévaluation permettant de répondre aux attendus exprimés dans chacun des référentiels d’évaluation externe des deux départements, en évitant les redondances potentielles,
* l’organisation d’une visite qui permettra d’une part de procéder à l’évaluation institutionnelle de l’école et d’autre part d’approfondir l’évaluation des formations effectuée sur dossier.

L’ensemble de la documentation composant le dossier d’autoévaluation (rapport d’autoévaluation, données de caractérisation de l’établissement et de chaque formation évaluée, autres documents) fera l’objet d’un seul dépôt sur la plateforme Pélican et sera partagé par les deux départements d’évaluation (DEF et DEE) et les experts mobilisés.

## II – Contenu du rapport d’autoévaluation

L’autoévaluation consiste en une analyse de la trajectoire de l’établissement et de son offre de formation au regard de ses engagements pris pour la période évaluée. L’établissement en dresse le diagnostic sous la forme qui lui convient (points forts/points faibles, analyse SWOT, etc.). Il explicitera, en introduction du rapport, la méthode utilisée pour l’élaboration de son autoévaluation (voir document « repères pour l’autoévaluation »).

Il est proposé aux Ensa de structurer leur rapport d’autoévaluation, dans une logique de complémentarité des informations, en s’appuyant sur le plan du rapport ci-après et les correspondances identifiées entre les deux référentiels. Ainsi, les informations attendues par le DEF (pour le grade de licence et le grade de master), seront insérées dans le rapport d’autoévaluation demandé par le DEE. Le cas échéant, des informations pourront être ajoutées concernant les diplômes de spécialisation et d’approfondissement.

Toutefois, du fait de l’intégration poussée entre politique d’établissement et politique de formation, certains éléments d’information pourront apparaitre à plusieurs reprises. Les références spécifiques à l’évaluation des formations n’ayant pas de correspondance dans le référentiel d’évaluation des établissements sont indiquées en italique.

## III – Documents spécifiques demandés pour l’évaluation du DEA et du DEEA

Outre les données de caractérisation à renseigner par les écoles, des éléments complémentaires propres aux formations sont également demandés.

Tableau de correspondance des référentiels

|  |  |
| --- | --- |
| Référentiel d’évaluation des établissements  Domaines et champs  *(télécharger le référentiel Etablissements)* | Référentiel d’évaluation des formations  *(télécharger le référentiel Formation)* |
| 1 - Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l’établissement   * L’analyse du positionnement institutionnel * La stratégie de développement et de partenariats | 2-1  2-3 |
| 2 - La gouvernance et le pilotage de l’établissement   * L’organisation interne de l’établissement * La gouvernance au service de l’élaboration et de la conduite du projet stratégique * Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique * Les grandes fonctions du pilotage | 4-8  4-1 à 4-5 |
| 3 - La recherche et la formation   * La politique de recherche * La politique de formation initiale et continue * Le lien entre recherche et formation * La documentation | ***1-1 et* *1-2****;* 3-1 à 3-5 ; 3-8  2-2 |
| 4 - La réussite des étudiants   * Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle * La vie étudiante * La participation des étudiants à la gouvernance | 3-6 – 4-6 et ***4-7***  4 -2 |
| 5 - La valorisation et la culture scientifique   * La valorisation des résultats de la recherche * La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique |  |
| 6 - Les relations européennes et internationales   * La politique de relations européennes et internationales en matière de recherche et d'enseignement supérieur | 2-4 ; 3-7 |